



Achat unite centrale materiel occasion

Par **nassima10**, le **23/05/2012 à 12:09**

Bonjour,rnLundi 21 mai j ai acheter un ordinateur d occasion a cash affairs troyes. L ordinateur marche a moitie c est a dire je ne peut brancher aucun casque sa ne marche pas. Donc je leur telephoner et il m ont dit qu il me feront aucun remboursement mais un avoir, et je ne suis pas interesse. Mais selon le code du commerce le client a un delais de retratctation de 7jours. Mais a cash affairs il m ont dit que dans leur reglement il ne font aucun remboursement (DONC POUR MOI IL NE RESPECTE PAS LE CODE DU COMMERCE). Moi finalement je veux etre rembourser. Ma question est ont il le droit de refuser le remboursement de l unite centrale ? rnrnMerci d avance